

Une permanence est assurée
tous les samedis (sauf vacances) de 11H. à Midi,
au 1er étage de la Mairie (côté Bibliothèque)



**ORGANISATION GESTION DE LA GARDERIE &
DU RESTAURANT D'ENFANTS (O.G.G.R.E.)
à FLEVILLE-DEVANT-NANCY**

**RESTAURANT SCOLAIRE
GARDERIE PERI-SCOLAIRE
Année scolaire 2014/2015**

C'est au cours de cette permanence qu'ont lieu la vente des tickets-repas et cartes de Garderie, ainsi que la réservation des repas pour la ou les semaines suivantes, de même que les régularisations en tous genres.

▷ Les repas réservés, décommandés avant 8H.30 par les parents
sont annulés et remboursés (par remise d'un ticket d'échange)

▷ L'annulation doit se faire impérativement
auprès du personnel d'encadrement de la Garderie

- à la salle Jules Renard (ou à l'Ecole Maternelle)
- ou en téléphonant à la garderie : tél. 03.83.26.15.61

▷ Les repas non annulés (ou annulés après 8h.30)
ne seront pas remboursés

ADHESION A L'ASSOCIATION

Pour pouvoir bénéficier des services de l'Association, il est nécessaire:

- d'être adhérent de l'Association et d'avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle de **10.00 € par famille** (AG du 11/02/2011)
- d'avoir préalablement rempli les fiches d'inscription aux activités
- de justifier d'un Contrat d'Assurances pour les activités extra-scolaires. (de son côté, l'Association a souscrit un Contrat Responsabilité civile.)

TARIFICATION

(*) Pour pouvoir bénéficier de la tarification CAF les familles devront justifier du bénéfice à la déduction de la « prestation de service »

- être allocataires CAF : attestation d'ouverture de droits (ou carte caf)
- pour les autres régimes, justifier l'appartenance au régime général de Sécurité Sociale (carte Vitale).

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous inscrivez votre fille ou votre fils à la Garderie Péri scolaire ou au Restaurant d'enfants pour la première fois, ou vous envisagez de le faire, peut-être ne connaissez-vous pas notre Association et les services que nous gérons

Cette présente lettre a pour objectif, en premier lieu de vous souhaiter la bienvenue, mais aussi de vous présenter nos activités et nos règles de fonctionnement.

Je pense que ces quelques lignes vous permettront de découvrir ou de mieux connaître notre Association et apporteront des réponses aux problèmes de Garderie ou de Restauration que vous pourriez rencontrer, de même si vous êtes déjà adhérent mais que vous avez oublié ces dispositions pratiques,

*bonne lecture et à bientôt,
très cordialement*

Le Président du Conseil d'Administration

Jacky FRANÇAIS

RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis la rentrée de Septembre 1988,
notre Association gère le RESTAURANT SCOLAIRE.

Les repas, confectionnés et livrés par la Sté ELIOR/AVENANCE sous le régime de la "liaison chaude", sont consommés (2 services) dans la Salle "Jules Renard" (Ecole Primaire). Cette salle a été spécialement équipée et aménagée pour cet usage par la Municipalité. Les locaux, les équipements, le matériel sont mis gracieusement à notre disposition. La Commune prend en charge, en partie, la rémunération d'une salariée et nous verse annuellement une subvention d'équilibre.

*la Garderie fonctionne avant et après le repas
(coût compris dans le prix du repas)*

Le service de repas, la surveillance et l'animation de la Garderie sont assurés par les salariés de l'Association.

Le prix du repas est fixé actuellement à 5,50 € pour les ressortissants du régime général des prestations familiales, 6€ pour les autres. (AG du 26/09/2008) (*)

Une aide et une attention particulières sont apportées aux enfants de Maternelle.

Un repas à thème et un repas spécial « anniversaires » sont organisés tous les mois (animation et décoration suivant les circonstances – fêtes du calendrier, saison ...)

GARDERIE PERI SCOLAIRE

Un service de Garderie est assuré les jours d'école:

- de 7H.30 à 8H.30

- de 16H.30 à 18H.30

- le mercredi de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30

Celle-ci a lieu dans la salle Jules Renard du Groupe Scolaire.

L'encadrement et l'animation sont assurés par des personnels formés, salariés de l'Association.

Les activités proposées sont variées (jeux d'intérieur et de plein air, décoration, activités manuelles) et l'étude surveillée est possible.

Le prix de l'heure est fixé actuellement à 1.50 € l'heure pour les ressortissants du régime général des prestations familiales, 2,00€ pour les autres (CA du 18/10/2012) (*)

Les enfants sont conduits à l'Ecole Maternelle le matin et pris en charge à la sortie des classes le soir et le mercredi à 11h30 par le personnel d'animation.

Les enfants doivent être inscrits par les parents sur un tableau placé à l'Ecole Maternelle. Cette décharge vaut autorisation pour sortir l'enfant de l'Ecole.

(Les élèves de Primaire sont pris en charge dans la cour d'école dans la classe pour les CP en début d'année scolaire).

DISPOSITION PRATIQUES

**Les tickets de repas sont vendus à l'unité. Pour la Garderie, il est vendu des cartes de 10 heures.
L'inscription au préalable des enfants est la règle commune.**

L'inscription « sans ticket » doit rester exceptionnelle et la régularisation doit intervenir sans tarder.